

**ARRETE 2024-497 DU 14 NOVEMBRE 2024
RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER
PARCOURS PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE DE L'ADULTE ET PROBLEMATIQUES
CONTEMPORAINES**

Le Président de l'université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité.

ARRETE :

Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master mention **Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique**, parcours **Psychologie psychanalytique de l'adulte et problématiques contemporaines**, pour l'année universitaire 2024-2025, est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Exécution de l'arrêté


La Directrice de l'institut de psychologie et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 novembre 2024

Par délégation du Président de l'université

 **Sociétés et Humanités
Université Paris Cité**

Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités


Sylvain MOUTIER

Arrêté n° 2024-497

Année universitaire 2024-2025

UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master

Domaine : SHS

Mention : Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique

Parcours : **PSYCHOLOGIE PSYCHANALYTIQUE DE L'ADULTE ET PROBLEMATIQUES
CONTEMPORAINES**

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (Président ou membre)
GARGIULO	MARCELA	PRÉSIDENT
ANDRE	JOANNE	MEMBRE
GUINARD	MAIA	MEMBRE
DRWESKI	PHILIPPE	MEMBRE
LOUET	ESTELLE	MEMBRE